

LE RISQUE NATUREL INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT

En France, le risque inondation est le premier risque naturel. Il concerne près d'une commune sur trois !

La vallée de l'Yères a connu à plusieurs reprises ce phénomène, et rien n'indique que cela ne se reproduira pas !

Sur le territoire du bassin versant, 22 communes sont fortement touchées par les inondations.

C'est pourquoi, nous souhaitons à travers cette plaquette vous aider à comprendre ce phénomène et vous proposer un accompagnement pour sensibiliser les habitants de la vallée.



Ensemble, élus locaux et Syndicat de Bassin Versant, nous devons informer les populations confrontées à ces situations, à adopter un comportement plus responsable.

LE PHENOMENE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'YERES.

Il ne faut pas croire que les inondations sont uniquement provoquées par des phénomènes de crues. Sur notre vallée, les inondations proviennent de plusieurs phénomènes :

- des ruissellements localisés lors d'épisodes orageux, il peut alors se former des coulées boueuses,
- des stagnations en plaine, suite à des pluies étalées et durables,
- des remontées de nappes phréatiques en surface,
- et enfin, des débordements de l'Yères.



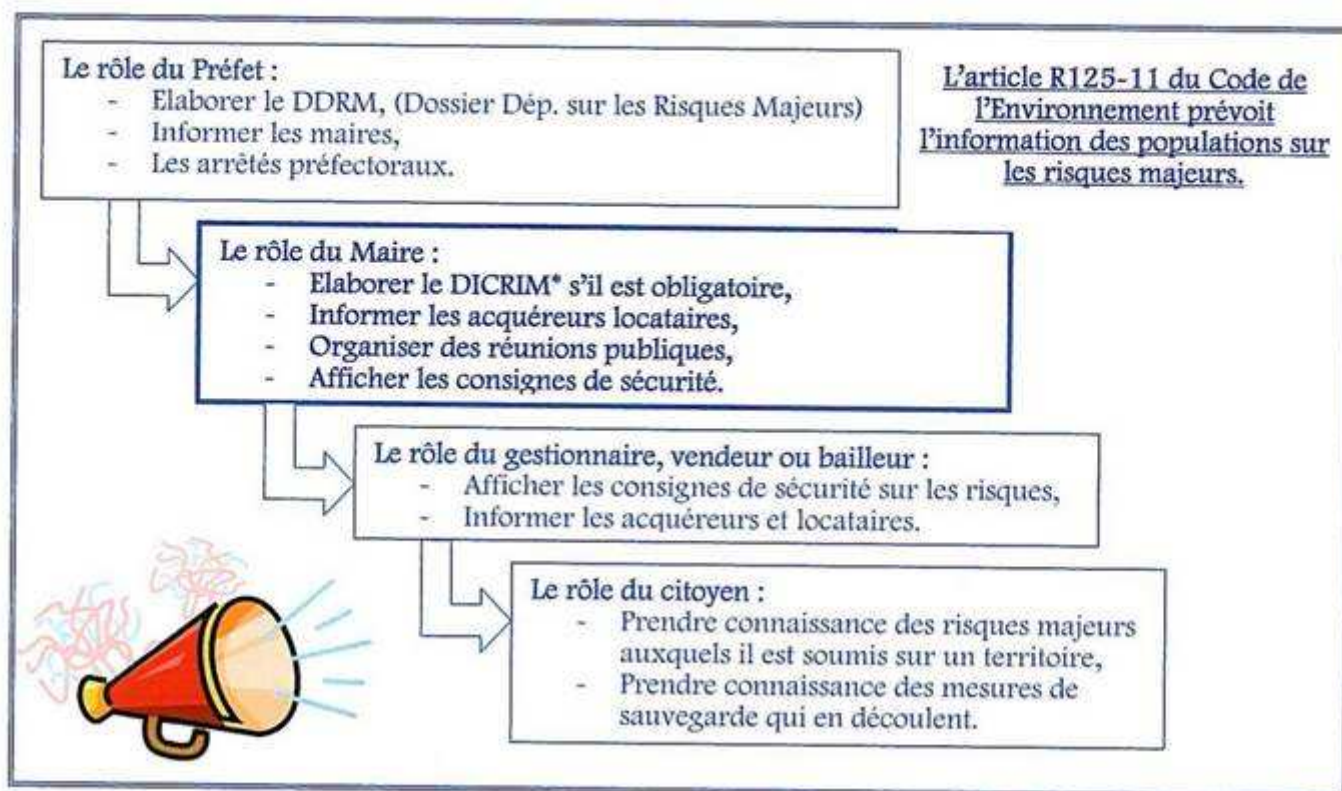
Les facteurs aggravants, dans tous les cas, sont :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- l'importance de la surface et de la pente du bassin versant,
- le manque de couverture végétale et de capacité d'absorption du sol, accélérant les phénomènes d'érosion et de ruissellement,
- l'imperméabilisation massive des surfaces en milieu urbain, générant des eaux de ruissellement,
- de forts coefficients de marée qui peuvent s'opposer à l'écoulement du fleuve en mer,
- une urbanisation en zone inondable.

Le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte accompagne les communes et les services instructeurs dans les demandes d'autorisation d'urbanisme et les documents de planification d'urbanisme pour du conseil sur la gestion des eaux pluviales en milieu urbain ainsi que la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire.

L'INFORMATION PREVENTIVE POUR LE RISQUE INONDATION

A chaque niveau, les institutions de l'Etat possèdent des mesures et des outils pour sensibiliser et éduquer les citoyens au risque inondation.



Avec la Loi du 30 juillet 2003 portant sur la prévention des risques technologiques et naturels, ainsi que la Loi de modernisation de la sécurité civile du 22 juillet 1987 (révisée en 2004) : Que peuvent faire les communes ?

En référence aux articles R125-10 à R125-25 du Code de l'Environnement, les communes concernées par un DDRM doivent collecter les informations relatives aux risques naturels présents sur leurs territoires. Ainsi, elles pourront planifier et concevoir leur DICRIM et organiser une communication pour leur administrés.

Toutefois, les communes non concernées par les DDRM et souhaitant lancer une campagne d'information pour le public (réunions publiques, plaquettes, visites...) sont totalement libres de le faire. Le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte réalise des actions en ce sens en s'adressant à l'ensemble des habitants de la vallée par le biais de la Lettre du Syndicat et en réalisant des animations dans les écoles du bassin versant.

LE DICRIM C'EST QUOI ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Le DICRIM s'établit sur la base de données locales, départementales et nationales, indispensables pour l'information des citoyens au titre du droit à l'information. Quatre grands types d'informations composent ce document :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- Les mesures prises par la commune (avec des exemples de réalisation),
- Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte,
- Le plan d'affichage de ces consignes.

L'objectif du DICRIM est de sensibiliser les citoyens sur les risques majeurs et leurs conséquences. Il permet d'éduquer également les habitants d'un territoire à l'adaptation d'un comportement responsable pour leur protection et la réduction des dommages en cas de catastrophes.

LES ELEMENTS DE CONNAISSANCE DU TERRAIN...

En tant qu'élus et acteurs du territoire, vous connaissez déjà certains éléments de la problématique inondation sur votre commune. Le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte possède également des informations par le biais d'études hydrauliques qui ont été lancées depuis 2001. De plus, il existe des données collectées et organisées par divers services, qui sont à votre disposition.

La constitution d'une mémoire collective est importante pour sensibiliser le grand public au phénomène d'inondation. C'est pourquoi, nous sommes curieux de témoignages oraux, photographiques ou vidéo des habitants de la vallée, face à ce phénomène.

Quelles informations ?	Quels documents ?	Qui peut vous les transmettre ?
La connaissance de l'aléa et des phénomènes	L'Atlas des Zones Inondables Savoir si sa commune est exposée à un risque	Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
La connaissance de la vulnérabilité	Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) Dossier d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable La Préfecture du département
La surveillance	Le repère des crues	La Préfecture du département / Météo France Service de Prévention des Crues Seine Aval Côtiers Normands (DDE76)
L'information, la mitigation, l'éducation	Le Dossier d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) et sa campagne d'information	La Préfecture du département Le Syndicat de Bassin Versant
La prise en compte du risque dans l'aménagement	Le Plan de Prévention des Risques (PPR) Le projet local de prévention	La Direction Départementale de l'Équipement Seine Maritime Le Syndicat de Bassin Versant
La préparation des plans de secours (mise en œuvre en cas de crise)	Le Dossier d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)	La Préfecture du département Le Syndicat de Bassin Versant
La gestion de la crise	Le Plan Communal de Sauvegarde	La Préfecture du département Les pompiers
Le retour d'expérience	Les arrêtés de catastrophes naturelles Rapports produits sur le risque inondation	La Préfecture du département Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable



Fallencourt - 2001



Route d'Assierny - 2001



Calleneville - 2007

Communes du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte	Risque inondation (+ mention si PPRI prescrit ou approuvé)	Communes devant être dotées d'un DICRIM en application du décret du 9 juin 2004
ASSIGNY		
AUBERMESNIL AUX ERABLES		
AUQUEMESNIL		
AUVILLIERS		
AVESNES EN VAL		
BAILLY EN RIVIERE		
BAROMESNIL		
BIVILLE SUR MER		
BRUNVILLE		
CALLENGEVILLE		
CANEHAN		
CAULE SAINTE BEUVE (LE)		
CLAIS		
CRIEL SUR MER		
CUVERVILLE SUR YERES		
DANCOURT		
ETALONDES		
FALLEN COURT		
FLOQUES		
FOUCARMONT		
FRESNOY FOLNY		
GOUCHAUPRE		
GRANDCOURT		
GRENY		
GUILMECOURT		
LANDES VIEILLES ET NEUVES		
MELLEVILLE		
MESNIL REAUME (LE)		
PENLY		
PREUSEVILLE		
PUISENVAL		
REALCAMP		
RETONVAL		
SAINT GERMAIN SUR EAULNE		
SAINT LEGER AUX BOIS		
SAINT MARTIN LE GAILLARD		
SAINT PIERRE DES JONQUIERES		
SAINT QUENTIN AU BOSQ		
SAINT REMY BOSROCOURT		
SAINT RIQUIER EN RIVIERE		
SEPT MEULES		
SERMESNIL		
TOCQUEVILLE SUR EU		
TOUFFREVILLE SUR EU		
TOURVILLE LA CHAPELLE		
TREPORT (LE)		
VATIERVILLE		
VILLERS SOUS FOUCARMONT		
VILLY SUR YERES		

DDRM 2004 pour les communes situées en partie ou totalement sur le bassin versant de l'Yères.

Sources : Préfecture de Haute Normandie.

Le DDRM informe sur l'ensemble des risques naturels et technologiques auxquels les communes du département sont soumises. (Ici n'apparaît que le risque inondation). Les communes concernées par la colonne DICRIM sont inscrites pour un ou plusieurs risques naturels ou technologiques.

Pour plus de renseignements sur le risque inondation dans la vallée de l'Yères :

Contactez nous :



Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte

52, rue de la Libération
76910 CRIEL SUR MER

02.35.50.61.24

Vous pouvez également trouver des informations sur les sites Internet suivants :

<http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.prevention2000.org>

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Cette plaquette a été réalisée avec le concours du Département de Seine Maritime.

Des aides sont accordées par le CG76 pour le financement d'études destinées à la prise en compte du risque inondation.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Direction de l'Environnement du CG76 au service « Gestion des Risques Naturels ».

☎ : 02.32.81.68.70 ou 02.32.81.35.10

